

Message

accompagnant le rapport annuel au Grand Conseil pour l'année 2018 concernant la mise en œuvre de la Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément à l'article 4 de la « Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en application de la Stratégie informatique 2015 – 2024 de l'Etat du Valais » du 12 novembre 2015, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport pour l'année 2018 sur la mise en œuvre de ladite stratégie.

Ce rapport est structuré en 5 parties :

- Dans sa première partie, ce rapport rappelle les enjeux de la Stratégie informatique, ainsi que les objectifs qui avaient été fixés pour 2018.
- Il détaille dans la deuxième partie, l'état d'avancement de la Stratégie selon trois aspects, à savoir: le programme de la transformation informatique, l'état des projets clés et l'état de la fonction informatique à la fin de l'année.
- En réponse aux demandes des Députés et des Commissions qui assurent le suivi de la fonction informatique, il présente, dans la troisième partie, les éléments de contrôle, à savoir: le suivi du crédit d'engagement, le suivi du plan de recrutement et le suivi du portefeuille des projets clés.
- Dans la partie suivante, le rapport présente les aspects prospectifs 2019 en termes d'enjeux, de priorités et d'objectifs, de budget, de plan de recrutement, de feuille de route et de points d'attention.
- Une conclusion ponctue ce rapport.

La Stratégie informatique a d'abord visé à la consolidation du fonctionnement et du positionnement de la fonction informatique. En 2018 cette fonction s'est ancrée comme un des supports de l'évolution des métiers de l'Etat. En ce sens, elle prépare la cyberadministration dans le cadre de son développement à venir.

Quelques éléments ressortent dans ce rapport 2018, à savoir:

- La phase de rattrapage, prévue de 2015 à 2018, touche à sa fin.
- Dès 2017, le programme de transformation de la fonction informatique a été réalisé sur son périmètre dit "naturel" et il a pu également étendre son influence grâce aux collaborations instituées entre le public et le parapublic valaisan. Cela a permis entre autres des gains financiers conséquents sur les achats informatiques.
- La procédure de consultation de la Loi sur les Bases de Données Référentielles (LBDR) a été menée jusqu'à la fin 2018.
- La maturité du pilotage informatique a progressé de manière satisfaisante sur la base des objectifs définis.
- Les textes concernant la gouvernance de la sécurité de l'information et la gestion des crises informatiques ont été adoptés par le Conseil d'Etat au second semestre de l'année 2018.

- Sur le plan des achats informatiques, les négociations contractuelles majeures effectuées en 2018 ont permis un gain global d'environ 900'000 de francs sur toute la durée des contrats. Somme à laquelle vont s'ajouter divers rabais.
- Concernant l'utilisation du crédit d'engagement, la dépense effective pour l'exercice 2018 a été de 16,9 millions de francs, auxquelles s'ajoutent 1,6 millions de francs d'engagements, sur un budget prévu de 21,4 millions de francs.

Le Conseil d'Etat prend acte que le présent rapport est établi conformément aux exigences posées à l'article 4 de la décision du Grand Conseil du 12 novembre 2015 et constate également avec satisfaction que :

- L'approche pragmatique et sélective adoptée par la Stratégie informatique est adéquate pour conduire le programme de transformation ;
- Le suivi opérationnel et financier mis en place est adéquat pour un tel programme de transformation et d'investissement ;
- L'avancement et les résultats présentés sont conformes aux attentes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 20 mars 2019

La Présidente du Conseil d'Etat : Esther Waeber-Kalbermatten

Le Chancelier d'Etat : Philipp Spörri